Le Courrier Ruymontois

Bulletin semestriel d'informations municipales - Juillet 2014

Le Calvaire de Montceau
restauré par l'association Les Godas

Ruy Montceau

Vie pratique

Hôtel de Ville

77, rue de la Salière
Tel : 04 74 43 57 45
mairie@ruy-montceau.fr

Ouverture au public:
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h30.

Centre technique municipal

12, impasse de la Pitre
Tel : 04 74 43 49 49
services.techniques@ruy-montceau.fr

Ouverture au public:
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Numéros d'urgence

SAMU: **15**
Gendarmerie: **17**
Pompiers: **18**
N°unique d'appel d'urgence européen: **112**
24h sur 24 Médecins: **04 74 93 29 32**
Centre anti poison de Lyon: **04 72 11 69 11**

Numéros utiles

- Eau et assainissement.

Ruy
Régie des eaux de la CAPI
Tél: 04 74 92 99 25
Numéro d'urgence: 06 34 51 25 02

Montceau
Syndicat des Eaux de Dolomieu Montcarra
Tél : 04 74 92 40 28
Astreinte: 04 74 92 47 62

- Collecte des déchets.

Syndicat Mixte Nord Dauphiné
Heyrieux, tél: 04 78 40 03 30
Bourgoin-Jallieu, 04 37 03 37 04

- Eclairage public.

CAPI, tél: 04 74 27 28 00

Sommaire

Editorial 3
Agenda 4
Patrimoine 6
Réforme des rythmes scolaires 7
Urbanisme 8
Stationnement 9
Voirie - réseaux 10
Environnement 12
En bref... 14
Démarches administratives 16
En bref 18
Etat civil - Point de vue 19
Calendrier des manifestations 20

www.ruy-montceau.fr

Le Courrier Ruymontois est une publication éditée par la Mairie de Ruy-Montceau

Numéro de juillet 2014

Directeur de la Publication
Guy RABUEL

Rédaction
Bernard HILDT
Commission Culture et Communication

Création graphique et mise en page
Christophe GIBOULET

Impression
Imprimerie CUSIN
38300 Bourgoin-Jallieu

Tirage
2 000 exemplaires

Crédit Photo
Mairie de Ruy-Montceau

Papier recyclé

A l'occasion de ce premier éditorial du mandat, je tiens à remercier chaleureusement les ruymontoises et les ruymontois qui nous ont fait confiance, montrant ainsi leur satisfaction du travail accompli les 6 dernières années et leur envie de voir se poursuivre le développement de notre commune à travers le programme que nous leur avons présenté durant la campagne.
Cette reconnaissance du travail accompli est extrêmement encourageante. Elle nous oblige à être à la hauteur de vos attentes et des enjeux essentiels à l'avenir de notre commune.

A titre personnel, la confiance que vous m'avez renouvelée pour conduire les destinées de notre commune me touche particulièrement. Et c'est avec une grande émotion que j'ai à nouveau revêtu l'écharpe tricolore de maire. Même si c'est la deuxième fois, ce fut avec la même émotion, la même fierté et la même obligation de ne pas décevoir.
Soyez assuré que je me montrerai digne de cette confiance.

Après une campagne électorale où chacun a pu faire ses propositions, les ruymontoises et les ruymontois ont donc fait leur choix en toute liberté.
En votant pour notre équipe, ils ont majoritairement adhéré à un programme clair et cohérent et à une équipe d'hommes et de femmes qu'ils ont estimé compétents pour réaliser ce programme.
L'objectif fondamental de notre programme est de continuer à faire de notre commune une commune dynamique, attractive et accueillante, de poursuivre une politique de développement harmonieux, maîtrisé et durable, à conforter et à améliorer la qualité de la vie à laquelle nous sommes tous attachés.

Ce programme que nous avons présenté fait l'objet d'un contrat clair auquel les ruymontoises et les ruymontois ont adhéré. Il sera donc mis en œuvre.

Nous n'oublions pas pour autant celles et ceux qui ont fait un autre choix.
Le temps des élections étant passé, nous allons nous appliquer à être les représentants de l'ensemble de la population ruymontoise. Mon équipe et moi-même serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute, de tolérance et au service du bien commun, sans esprit partisan ni sectarisme.

La démocratie s'est s'exprimée, la justice administrative également et tous les recours déposés pour tenter de faire annuler le résultat des élections municipales ont été rejetés.
Durant la campagne, marquée malheureusement par un climat délétère, agressif et populiste, nous avons fait le choix de rester digne, d'être force de proposition, de ne dénigrer et de ne calomnier personne. Ce choix assumé a manifestement porté ses fruits !

Je souhaite désormais que la sérénité règne au sein de notre conseil municipal afin de ne pas dépenser de l'énergie à gérer des conflits et discussions stériles mais, bien au contraire, de mettre en commun nos idées et nos forces pour défendre ensemble les intérêts de Ruy-Montceau et ses habitants.
Je compte sur chacune et chacun des conseillers municipaux pour construire le meilleur avenir pour Ruy-Montceau.

A présent l'heure est au travail, et la tâche qui m'attend en tant que maire est difficile, semée d'embuches et lourde de responsabilités. Il n'en reste pas moins qu'elle demeure passionnante, stimulante et valorisante.

Merci encore d'avoir accepté que je sois le garant de vos intérêts.

Guy RABUEL
Maire de Ruy-Montceau
Vice président de la CAPI

14 juillet 2014

Ruy-Montceau en Fête !

Pétanque
09h00: Tête à tête
14h00: Doublettes

Grand feu d'artifice
A partir de 22h30

Jambon à la broche sous chapiteau
A partir de 19h00

Bal populaire

Entrée Gratuite - Parking gratuit

Foire de la Sainte Anne
Samedi 26 juillet 2014

Parking du groupe scolaire de Montceau

TOUTE LA JOURNEE : VIDE GRENIER - PRODUITS REGIONAUX - NOMBREUSES ANIMATIONS

Restauration sur place

14h00 : Concours de pétanque Challenge Papy

Journées européennes du patrimoine
20 et 21 septembre 2014

Les journées européennes du Patrimoine se dérouleront les 20 et 21 septembre prochain sur le thème «Patrimoine culturel, patrimoine naturel ». Dans ce cadre, pour la première fois, les sites de la Chapelle et du Calvaire «Notre Dame de Bonne Conduite» de Montceau seront présentés au public par l'association « Les GODAS » en accord avec la municipalité de Ruy-Montceau.

Au programme:

Visites guidées gratuites :

Un circuit a été préparé pour découvrir l'espace naturel du site, intégrant:

- L'architecture et l'histoire de la Chapelle (explications, commentaires, présentation de documents anciens...)
- Le milieu naturel avec le Dôme et le terrain des Pièces Longues célèbre depuis l'atterrissage de Kimmerling
- La visite du Calvaire (l'histoire de sa construction par Frère Passarion, le statuaire du fondeur Louis Gasne...)

Sam 10h30, 11h30, 14h30, 15h30, 16h30.
Dim 10h30, 11h30, 14h30, 15h30.

Visite libre gratuite :

- Présentation des archives communales par Florence KRAJKA, archiviste mandatée par la commune de Ruy-Montceau (Documents restaurés en 2013 – Parcellaire de 1676 et registre des délibérations 1882-1899)
- Techniques de conservation des archives.
- Techniques de restauration des documents anciens.

Sam 10h-18h. Dim 10h-17h.

Reliure

- Démonstration gratuite de couture et autres étapes de la restauration d'un livre.

Florence HASSE se propose de montrer comment coudre un livre à la main, ce sera l'occasion de faire un peu d'histoire du métier de relieur, des techniques et outils à travers le temps.

- Présentation de livres à différents stades de finition, de quelques outils...

Sam 10h-18h. Dim 10h-17h.

La Chapelle en Fête

Samedi 20 septembre, à partir de 18h00, «Les Godas» proposent une animation gratuite:

- Spectacle équestre suivi d'un bal folk avec orchestre.
- Mise en scène et illumination de la Chapelle.
- Barbecue géant – buvette.

GODAS Montceau
www.lesgodas.fr

Le Calvaire de Montceau restauré

www.lesgodas.fr

L'association «Les Godas» avait lancé un appel à bénévoles pour venir nettoyer le Calvaire de Montceau ce samedi 17 mai de 09h00 à 12h00.

Plus de 30 bénévoles ont répondu présents sous une belle matinée ensoleillée.

Le Calvaire était envahi par des mousses sur tous ses murs et socles en pierre, plusieurs chemins et escaliers d'accès étaient complètement recouverts par la végétation depuis des dizaines d'années.
Suite à l'intervention des Godas, le Calvaire a retrouvé un bel air de jeunesse.
Cette initiative a vu le jour en prévision des journées du patrimoine des 20 et 21 septembre 2014.

Lors de cette matinée, les bénévoles ont également nettoyé l'intérieur de la chapelle «Notre Dame de Bonne Conduite» .
A noter que l'intérieur de la Chapelle est en cours de rénovation après le démontage par les Godas du faux plafond qui laisse désormais apparaître toute la charpente.
Le chemin de croix est en cours de réfection et d'autres travaux intérieurs et extérieurs seront bientôt engagés par la commune et les services de conservation du patrimoine pour protéger cet ouvrage historique de Montceau.

Suite à l'annonce d'assouplissement de la réforme par le nouveau ministre de l'Education Nationale, la commission scolaire met en place une nouvelle organisation regroupant sur une ½ journée les temps d'activités périscolaires (TAPS).

Le tableau ci-dessous récapitule les nouveaux horaires qui seront appliqués à la prochaine rentrée scolaire:

Jour	Garderie du Matin	Classe	Cantine et/ ou Garderie	Classe	TAPS	Garderie du soir
Lundi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h30	13h30 16h30		16h30 18h00
Mardi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h30	13h30 16h30		16h30 18h00
Mercredi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 12h30			
Jeudi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h30	13h30 16h30		16h30 18h00
Vendredi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h30		13h30 16h30	16h30 18h00

Modalités pratiques d'organisation du vendredi après-midi:

Pour les maternelles, les TAPS seront répartis entre un temps d'1h30 de sieste, repos ou temps calme en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant et un temps d'1h30 d'ateliers encadrés soit par des agents municipaux formés en animation, soit par des intervenants spécialisés.

Pour les élémentaires, les TAPS seront répartis entre un temps d'1h30 d'activité spécifique avec un intervenant spécialisé et un temps d'1h30 encadré par des agents municipaux en espace ludique ou en atelier.

Les enfants suivront un cycle de 6 à 7 séances (de vacances à vacances) d'une activité qui leur sera proposée par niveau de classe, en groupe d'une demi-classe soit environ 12 enfants par groupe.

Les TAPS ne sont pas obligatoires et seront payants Ils fonctionnent sur inscription hebdomadaire au même titre que la cantine et la garderie.

Afin de permettre à l'enfant une découverte épanouissante de l'activité, il est recommandé d'avoir une assiduité maximale sur l'ensemble du cycle.

Quelques exemples d'ateliers qui seront proposés à vos enfants: Théâtre et expression corporelle, Détente et rire, Relaxation dynamique, Dessin manga Secourisme/gestes et postures, Création de livres-photos personnalisés, Atelier d'expression et d'écriture créative, Atelier jeux de société, Atelier jeux traditionnels, Atelier sports collectifs de ballons/ handball, Atelier jeux d'opposition, Atelier lecture et contes, Atelier peinture et modelage, Atelier graff/ réalisation d'une fresque murale……

Dès le 21 août 2014, les familles devront inscrire leurs enfants auprès du service éducation/par téléphone ou en se rendant à l'Hôtel de Ville. L'inscription en ligne sur le kiosque famille ne sera possible qu'à partir de fin septembre. **Une soirée d'information et d'inscription est organisée le vendredi 22 août 2014 de 17h00 à 20h00, à l'Hôtel de Ville.**

Le service éducation reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire
Sandrine FIGUIERE 04.74.43.57.45.

Urbanisme: loi SRU et logements locatifs sociaux

< Les obligations de la loi SRU

Depuis à son intégration à la CAPI en 2007, Ruy-Montceau est soumise aux dispositions de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose un seuil minimal de 20% de logements locatifs sociaux sur son territoire.

A ce jour, Ruy-Montceau ne dispose que de 73 logements sociaux, ce qui correspond à un taux de 4.09%.

< Les difficultés structurelles pour la réalisation de logements sociaux imposés par l'Etat

1- Jusqu'à 2009, Ruy-Montceau ne disposait d'aucune réserve foncière susceptible de recevoir ne serait-ce qu'un programme de logements locatifs sociaux.

2- Notre territoire est impacté par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Bourbre moyenne et par une carte des aléas restrictive en matière de glissement de terrain (documents préfectoraux).

3- Ruy-Montceau souffre d'un handicap lié à l'absence (sur la partie de Montceau) ou à la vétusté (sur la partie de Ruy) de son réseau d'assainissement.

4- Les aides à la pierre versées par l'Etat sont en baisse constante et ne représentent plus aujourd'hui que 2% de l'apport financier d'un projet de construction.
Il est donc de plus en plus difficile pour les bailleurs sociaux de financer des projets de construction. Il revient donc aux collectivités (CAPI et commune)

5- Approuvé le 19 décembre 2012, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Nord Isère autorise désormais sur notre commune seulement 8 constructions par an pour 1 000 habitants.

< Les pénalités de la loi SRU

Les évolutions législatives successives ont durci les obligations de production de logement social pour les communes concernées par la loi SRU.

N'ayant pas atteint son objectif de production de 20% de logements locatifs sociaux, la commune est désormais soumise par la Préfecture de l'Isère à un **prélèvement financier annuel** sur ses ressources fiscales. 52 866,70 € ont ainsi été prélevés sur les recettes de fonctionnement du budget 2013.

De plus, la commune doit maintenant s'engager, par période triennale, dans un programme de rattrapage destiné à atteindre, au plus tard à la fin de l'année 2025, ce seuil de 20% du total des résidences principales.

La 4ème période triennale 2011-2013 prévoyait ainsi la réalisation ou le financement de 40 logements locatifs sociaux, soit 15% des 268 logements locatifs sociaux manquants au 1er janvier 2010.
Or, seuls 35 logements sont été construits (Résidence du Lavaizin) ou restent à construire (Résidence Les Magnolias et Résidence Les Marronniers) sur cette période triennale, ce qui pourrait conduire la Préfecture de l'Isère à engager **une procédure de constat de carence** contre la commune.

Résidence Les Magnolias

Outre **la majoration de la pénalité** versée par la commune, le constat de carence est une procédure qui permet au Préfet de se substituer à la commune pour atteindre les objectifs de production triennaux et d'exercer **le droit de préemption urbain à la place de la commune.**

Si des négociations sont en cours avec la Préfecture pour éviter la procédure de carence pour la période triennale 2011-2013 (grâce à la politique foncière menée depuis 4 ans), l'avenir est sombre pour les prochaines périodes triennales.
En effet, pour que les communes atteignent leur objectif de mixité sociale, la loi a renforcé le rythme de rattrapage avec un objectif fixé à 25% du nombre de logements locatifs sociaux manquants pour 2014-2016, 33% pour 2017-2019, 50% pour 2020-2022 et 100% pour 2023-2025.

Ainsi, pour Ruy-Montceau, il faudra construire ou financer 71 logements sociaux sur la période 2014-2016 pour atteindre l'objectif triennal! Objectif d'autant plus dur à atteindre compte tenu des contraintes du SCOT Nord-Isère.

< La stratégie pour le mandat

La Municipalité souhaite poursuivre **une politique de construction maîtrisée et équilibrée** de logements locatifs sociaux respectueuse de la géographie et de l'identité de Ruy-Montceau.

Résidence
Les Marronniers

L'objectif demeure donc de contruire **des petites unités de logements locatifs sociaux,** s'intégrant parfaitement à notre environnement, répondant à des critères énergétiques qualitatifs, et répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Si l'objectif d'atteindre 20% de logements sociaux sur notre territoire sera particulièrement difficile à remplir, il n'en demeure pas moins nécessaire de poursuivre une dynamique vertueuse de contruction et de mixité sociale pour démontrer aux services de l'Etat notre volonté de se mettre en conformité avec la loi.

C'est dans cet objectif qu'ont été saisies, depuis 2009, toutes les opportunités pour constituer une réserve foncière qui permettra de poursuivre notre stratégie de logements locatifs sociaux sur notre territoire.
La commune possède désormais environ 47 000 m².
Cette démarche a été très décriée pendant la campagne municipale, certains en ayant fait (par méconnaissance des dossiers ou par opportunisme électoral) un argument de campagne nauséabond, sans expliquer aux habitants comment ils auraient abordé cette question essentielle et obligatoire au vue de la loi sur le logement locatif social s'ils avaient été élus.

Stationnement

Les difficultés de stationnement, notamment à proximité des commerces du centre de Ruy, et les nombreuses réclamations émanant des commerçants, de leurs clients et des usagers de la circulation nous conduisent à prendre des mesures visant à améliorer cet état de fait.

D'une manière générale, il est demandé au policier municipal d'être attentif aux stationnements particulièrement gênants et/ou dangereux, de sensibiliser les automobilistes au respect du code de la route.

Les points particulièrement sensibles sont :

-La rue de la Salière où le stationnement sur le trottoir rend difficile le cheminement des piétons surtout avec des enfants en bas âge ou avec des poussettes.

-La place du 8 mai 1945 où les emplacements à proximité des commerces sont souvent occupés par des véhicules qui y restent très longtemps obligeant les clients et autres usagers de passage à se garer plus loin ou en stationnement interdit voire dangereux.

En effet dans ce secteur, ce sont bien souvent les résidents des immeubles voisins qui occupent ces places de stationnement alors que les parkings qui leurs sont affectés sont presque toujours inoccupés. Malgré les nombreuses interventions auprès du gestionnaire de la résidence du Frandon , la situation ne s'est pas améliorée.

Afin de rendre le stationnement plus facile, la commission voirie a décidé de mettre en place :

-Des potelets aux extrémités des trottoirs afin de dégager les cheminements piétons et empêcher l'accès des voitures.

-Un stationnement à durée limitée devant les commerces (hors places handicapés). Cette limitation s'appliquera de 8h00 à 20h00 pour une durée maxi de 20 minutes.

Le policier municipal sera chargé de veiller au respect de ces dispositions.

Traverse de Chatonnay

Lors d'une réunion à l'Hôtel de Ville début septembre 2013, le SEDI -Syndicat d'Energie De l'Isère- prévoyait un démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public) au 1er semestre 2014. Ce qui a été annoncé lors de la réunion publique du 12 septembre 2013 et dans le Courrier Ruymontois de janvier 2014.

Or, les nouvelles règles de marchés de travaux ont contraint le SEDI à procéder à une nouvelle consultation d'entreprises et, compte tenu des délais liés aux procédures, ce marché vient seulement d'être attribué en mai 2014.
L'entreprise adjudicataire VIGILEC prépare actuellement la mise en chantier et les travaux devraient commencer prochainement, soit fin juin/ début juillet, soit début septembre.
Quoiqu'il en soit, les travaux de traitement des eaux pluviales et d'aménagement de surface, à charge de la CAPI, restent programmés à cheval sur 2014/2015.

Pour la bonne exécution de ces travaux et pour des questions de sécurité, il sera nécessaire de mettre en place, à certains moments et sur des durées limitées, une déviation de la circulation. Toutefois, elle ne concernera pas les transports scolaires.
Les déviations se feront par les chemins des Envers, des Traîneaux, de Taillis Magot et du Combat.
Une signalisation sera mise en place à Ruy et à Rochetoirin pour informer les usagers de ces voies et les inviter à emprunter d'autres itinéraires.

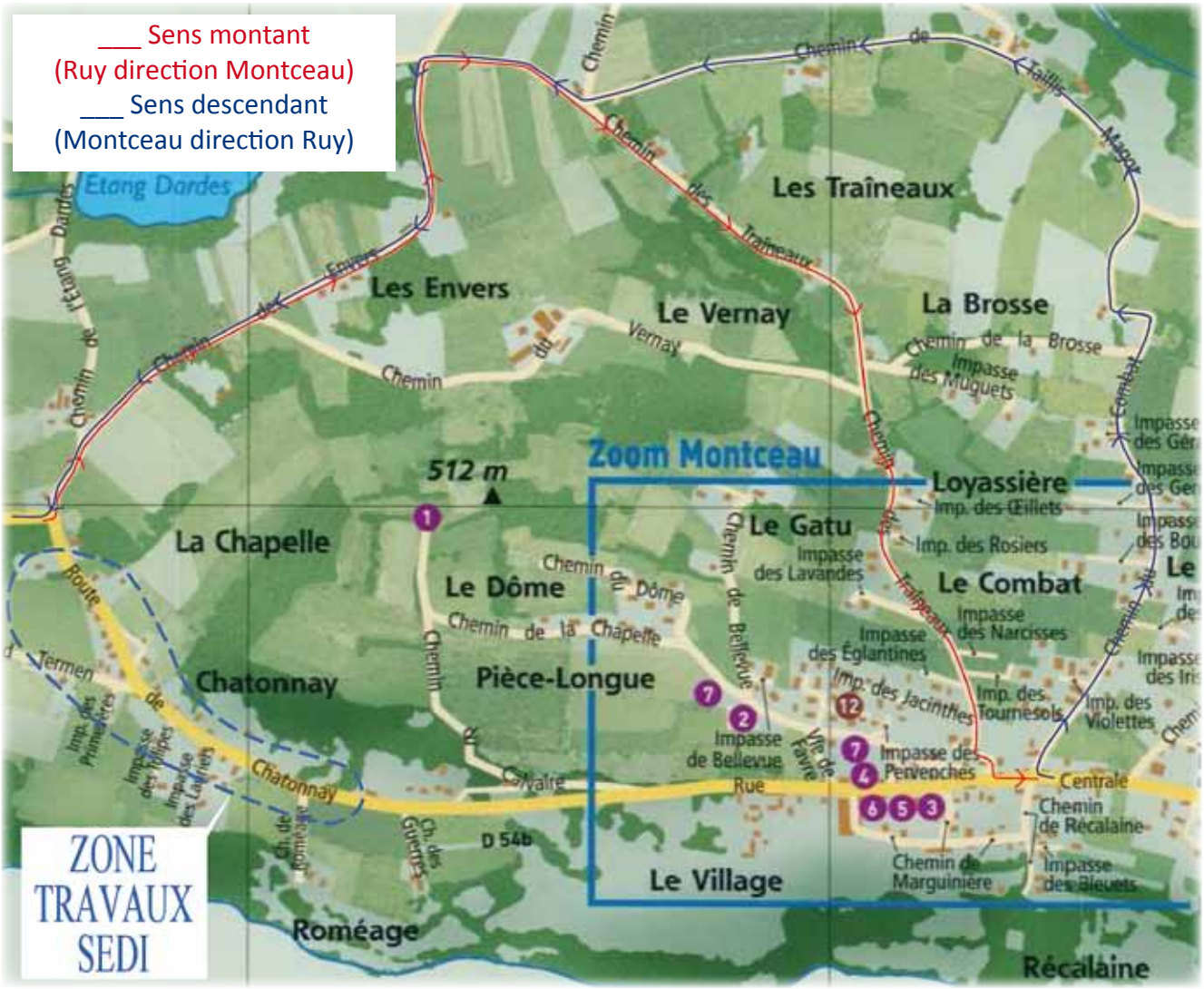

Pour l'exécution de tous ces travaux, les intervenants s'efforceront bien évidemment de tout mettre en œuvre pour apporter le moins de gêne possible aux riverains et aux usagers. Néanmoins, tout chantier crée d'inévitables nuisances. Il est donc demandé à tous d'être compréhensifs, patients et prudents.

Création d'un cheminement le long du ruisseau de l'enfer

En concertation avec les propriétaires des terrains et suite à l'établissement de convention d'accord, la commune vient de faire réaliser des travaux d'aménagement d'un cheminement en bordure du ruisseau de l'Enfer, sur la rive droite, entre la Vie Etroite et la Vie de Boussieu.

Ce sentier permettra d'assurer une continuité de cheminement réservé aux promeneurs le long du ruisseau (ce qui répond à une certaine demande!). Mais il facilitera l'entretien mécanique des abords du ruisseau en permettant le passage des engins, seuls véhicules à moteur autorisés à emprunter ce chemin.

Voirie, fauchage, élagage

La première passe de fauchage des accotements a été effectuée par l'entreprise Blanc en mai. Ce fauchage de sécurité participe également à la lutte contre l'ambroisie en maintenant un couvert végétal plus important qui empêche la levée de la plante.

Le deuxième passage est effectué en juillet/ août, période de croissance et de floraison de l'ambroisie avec pour effet de limiter au maximum la polinisation et la formation de nouvelles graines.

Un troisième passage pour le débroussaillage et l'élagage des bords de routes est programmé en cours d'hiver.

Mais la lutte contre l'ambroisie ne concerne pas seulement les bords de route, c'est l'affaire de tous et la responsabilité de chacun.

Eau - Assainissement

Les diagnostics réalisés sur l'ensemble des réseaux ont mis en évidence de nombreux problèmes de vétusté, dysfonctionnements et la nécessité d'amélioration de ces réseaux.

La CAPI a donc programmé les travaux indispensables à exécuter par tranches en fonction des urgences et des possibilités financières.

En 2014 ont été inscrits les travaux suivants :

-**Quartier du Lac et Rue des Ecureuils:**
Réfection et/ou réhabilitation des collecteurs d'eaux usées (vétustes et présentant de nombreux dysfonctionnements) avec reprise des branchements particuliers et modification des déversoirs d'orages.

-**Rue des Prés et Jardins familiaux**:
Réfection, réhabilitation et/ou extension des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales avec reprise des branchements particuliers

-**Rue du Sou**:
Extension et reprise de conduites d'eau potable et collecteurs d'assainissement avec réfection des branchements particuliers.

Halte aux dépôts sauvages !

Les dépôts sauvages, dans la nature, à côté des Points d'Apport Volontaire ou aux abords de la déchèterie sont formellement interdits. Ils dégradent notre cadre de vie. Il appartient à chacun de respecter notre environnement en faisant preuve de civisme. Tout dépôt sauvage est un délit condamné par le code pénal passible d'une amende pouvant aller jusqu' à 1 500 €.

Laisser ses ordures au pied des Points d'Apport Volontaires, aux abords de la déchèterie ou dans la nature est une source de pollution (visuelle, olfactive et environnementale) qui peut faire peser des risques sanitaires à la population.

Abandonner ses déchets, même dans un sac fermé, en dehors des lieux prévus à cet effet constitue un dépôt sauvage et constitue une infraction répréhensible par la loi. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables.

Pour rappel, la totalité de nos déchets a une filière de collecte : **collecte des ordures ménagères** en porte à porte, **apport volontaire des déchets recyclables** dans les conteneurs, compostage individuel des déchets verts dans notre jardin, acceptation des encombrants, des gravats et des produits toxiques à la **déchèterie.**

Collecte des ordures ménagères

La collecte des déchets ménagers se déroule chaque mercredi matin (dans la mesure du possible, merci de sortir vos conteneurs le mardi soir).

Il est obligatoire de conditionner les ordures ménagères dans des récipients adaptés, munis d'un couvercle et de poignées facilitant la préhension par les agents chargés du ramassage.
Ces conteneurs garantissent également la sécurité des agents et évitent que les détritus soient éparpillés sur la voie publique par les chiens et chats errants.

Veillez à bien tailler vos haies et élaguer vos arbres en bordure de route pour éviter les risques de blessures des agents chargés de la collecte et les dégradations des camions qui pourraient vous être facturées si ces consignes ne sont pas respectées.

Tri sélectif

Points d'Apport Volontaire : il est impératif de respecter les consignes de tri affichées sur les conteneurs de tri sélectif. Dans le doute, il est préférable de mettre dans les ordures ménagères. Pour les emballages, pensez à compacter les bouteilles en plastique en les écrasant. Ne jamais laisser de sac ou autres encombrants à côté des conteneurs, merci de tout mettre dans les bacs.

Localisation des points d'apport volontaire:
-Ruy: Vie Etroite, Parking des anciens services techniques, Vie des Mulets (au droit de la Vie Etroite), Supermarché Carrefourmarket, Rue de Lavitel, Hall des sports,
Déchèterie.

-Montceau: Parking du cimetière, Parking du Groupe scolaire Kimmerling.

Déchèterie

Les encombrants, déchets verts, autres déchets toxiques tels que piles, batteries, huile de vidange, pots de peinture, ... doivent être déposés en déchèterie.

Les horaires d'ouverture de la déchèterie sont les suivants:

-Lundi de 13h30 à 16h30.
-Mercredi de 13h30 à 16h30.
-Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h30.
-Samedi 08h00 à 12h00.

Commande de conteneurs :

Les habitants de la commune intéressés par l'achat d'un conteneur homologué pour les ordures ménagères peuvent passer commande au SMND (04 78 40 03 30 - http://www.smnd.fr/)
Il existe des volumes de bacs adaptés à chaque foyer.

Contenance	Prix unitaire emporté	Prix unitaire livré	Volume indicatif
140 litres	37 €	45 €	1-3 personnes
240 litres	48 €	55 €	4-6 personnes
340 litres	74 €	85 €	7 personnes et +

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure le **principe général d'INTERDICTION DU BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestière**.
Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchèterie, et non plus brûlés.

Les activités agricoles et forestières ne relèvent pas des dispositions de l'arrêté n°2013-322-0020. Cependant, le brûlage étant très polluant, il doit être évité au maximum !

Dans la mesure du possible, il faudra privilégier les mesures alternatives comme :

-La décomposition naturelle sur place.
-Le broyage.
-Le paillage.
-Le compostage.

Dérogation :
Une dérogation exceptionnelle est possible en cas de problème sanitaire avéré imposant la destruction des végétaux contaminés (chenille processionnaire, termite, champignon...).

La personne faisant face à une telle situation doit se manifester auprès du service régional de l'alimentation (SRAL) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Rhône-Alpes.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Rhône-Alpes
Cité Administrative de la Part-Dieu
165 rue Garibaldi – BP 3202 – 69401 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 25 65
sral.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Le SRAL confirmera la situation et lui délivrera le cas échéant une notification de contamination.
Cette notification vaudra alors dérogation et devra être présentée en cas de contrôle.

Les pratiques de brûlage faisant l'objet de dérogation sont interdites durant les épisodes de pollution.

Il est donc important de vérifier sur le site www.air-rhonealpes.org si un épisode de pollution est en cours sur notre commune.

Bienvenue

Marie-Claude et Jonathan PELLISSIER ont repris le bar-pizzeria «La Fontaine» depuis le 1er juillet. Ils vous acceuillent tous les jours et vous proposent le plat du jour à midi et des pizzas à emporter.
Musicien professionnel, Jonathan envisage également de faire partager sa passion en organisant des soirées à thème.

Bienvenue

Le 13 mai 2014, Laurent PAUGET a ouvert les portes de son restaurant «Oncle Scott's », à côté du magasin Dafy Moto, impasse Gaz des Mulets.
Vous y serez accueillis tous les jours dans une salle au décor atypique.

Une étoile au guide Michelin

Voilà déjà neuf ans que le chef Eric JAMBON a repris, avec son épouse Stéphanie, le « Domaine des Séquoias ».

Le couple insuffle une note plus contemporaine en rénovant et aménageant des chambres dans la ferme attenante à la belle maison de maître du 19ème siècle. Aux fourneaux, le chef déploie une cuisine colorée et inventive. Pour ses clients Eric Jambon aime décrocher la lune. Il leur offre désormais une étoile.

Retour en images sur la fête autour du four à bois organisée au profit du CCAS

Retour en images sur les réunions de quartier

Services techniques

Chatonnay

Lavitel

Restaurant scolaire de Ruy

Les travaux de construction du bâtiment qui recevra le nouveau restaurant scolaire de Ruy, le centre de loisirs, les garderies périscolaires et des salles de classes ont débuté.

Pendant ces travaux, la partie inférieure du parking située devant l'école maternelle, en face de l'Hôtel de Ville, va être neutralisée pour les installations de chantier.
Aussi, pour des raisons de sécurité, merci de stationner sur le parking de la Place des écoles pendant la durée des travaux.

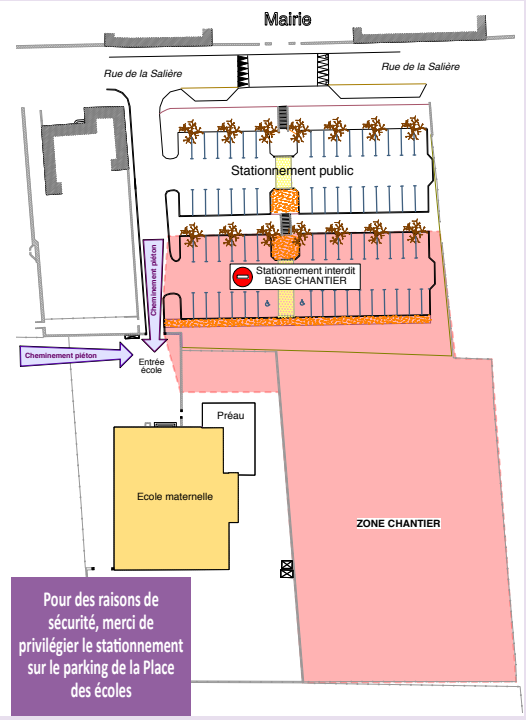

Pour des raisons de sécurité, merci de privilégier le stationnement sur le parking de la Place des écoles

Travaux de la Salière

Les travaux de rénovation de la charpente du bâtiment de la Salière qui abrite la médiathèque et la microcrèche CAPI sont terminés. Les travaux d'aménagement intérieur et d'installation de l'ascenseur ont débuté et devraient être livrés pour la fin de l'année 2014.

Kiosque famille

Ruy-Montceau s'engage dans une démarche de modernisation du service public local en lançant un nouveau service sur son site internet: le kiosque famille.

Plus rapide, plus respectueux de l'environnement (car moins de papier imprimé) et plus pratique, le kiosque famille a pour ambition de simplifier la vie des usagers en leur permettant, de chez eux, d'acquitter leurs factures de restauration scolaire, de garderie périscolaire ou de modifier une inscription.

> C'est simple

Pour vous éviter de vous déplacer et simplifier le paiement des prestations d'accueil de votre enfant au sein des structures municipales des secteurs scolaire et périscolaire, il vous est proposé dorénavant de régler directement vos factures sur le site Internet de la commune.
Pour cela, vous devez vous munir de votre facture, au bas de laquelle figure votre numéro de famille. Un moyen de paiement à distance par carte bancaire (Carte bleue, Visa, Mastercard…) est également nécessaire pour assurer votre règlement.
Ce service sera mis en place à partir de la facture de septembre 2014.

> C'est confidentiel

Vous voilà prêt à utiliser le kiosque famille. Pour y accéder, rendez-vous sur le site **www.ruy-montceau.fr** (bouton «Téléservices - Kiosque famille»).
Une fois saisis vos numéros de famille (identifiant) et mot de passe, vous entrez dans votre espace personnel. Celui-ci rassemble des informations auxquelles vous seul pouvez accéder :

-La liste de vos dernières factures.

-Vos fiches de renseignements individuels nécessaires aux services municipaux comprenant vos nom et coordonnées, ainsi que ceux de votre ou vos enfants bénéficiant d'un accueil au sein des structures municipales.

> C'est sûr

Vous vous apprêtez à payer sur Internet et souhaitez en savoir plus sur le dispositif de télépaiement qui vous est offert.
Lorsque vous indiquez votre numéro de carte bancaire, les données de votre paiement sont cryptées et transmises directement (sans passer par le site de la commune) vers les serveurs sécurisés du Trésor Public.
Dès votre acceptation du paiement d'une facture, votre transaction est automatiquement clôturée, il n'y a ainsi aucun risque de nouvel usage de votre numéro de carte.
Aucune coordonnée bancaire n'est enregistrée sur les serveurs de la Mairie. De plus, aucun renseignement n'est communiqué à un tiers.
Avec ce service sécurisé, vous éliminez tout risque d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement.

>C'est pratique

Pour accéder au kiosque famille, vous devez vous connecter sur le site www.ruy-montceau.fr puis cliquer sur le bouton kiosque famille.

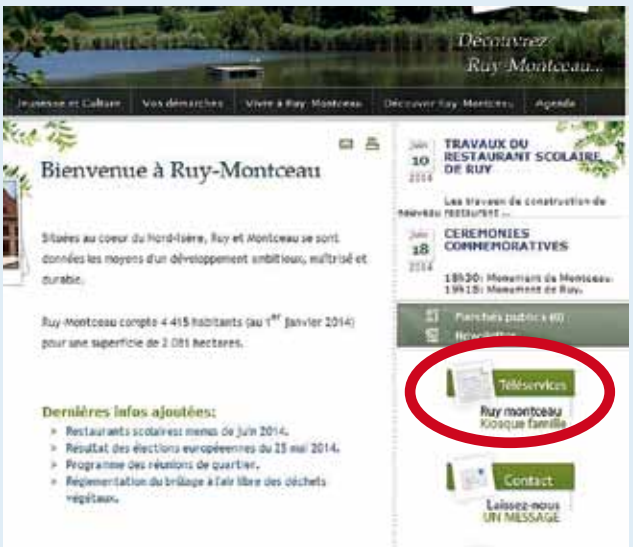

PREMIÈRE VISITE

Pour accéder au service de paiement en ligne, il est nécessaire de créer un compte à l'aide du numéro de famille (identifiant) qui figure sur votre facture. Pour cela, cliquez sur le lien «S'inscrire (première utilisation)».

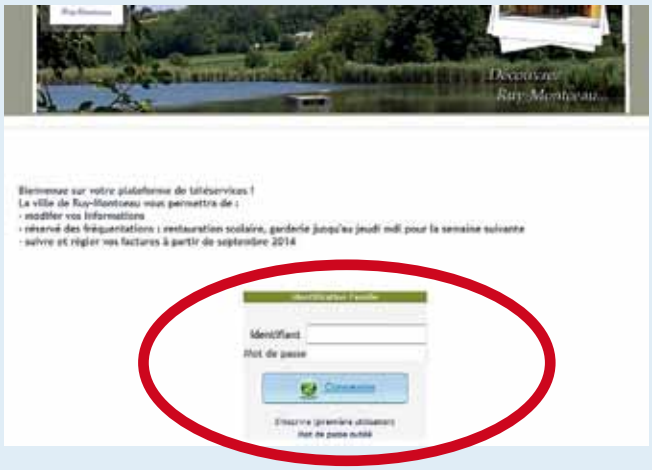

Le formulaire d'inscription apparaît.
Remplissez-le en suivant les indications.
N'oubliez pas de valider les conditions générales d'utilisation. Dans le cas contraire, votre inscription ne pourra pas se faire.
Une fois validées, vous recevrez un mail de confirmation d'inscription.

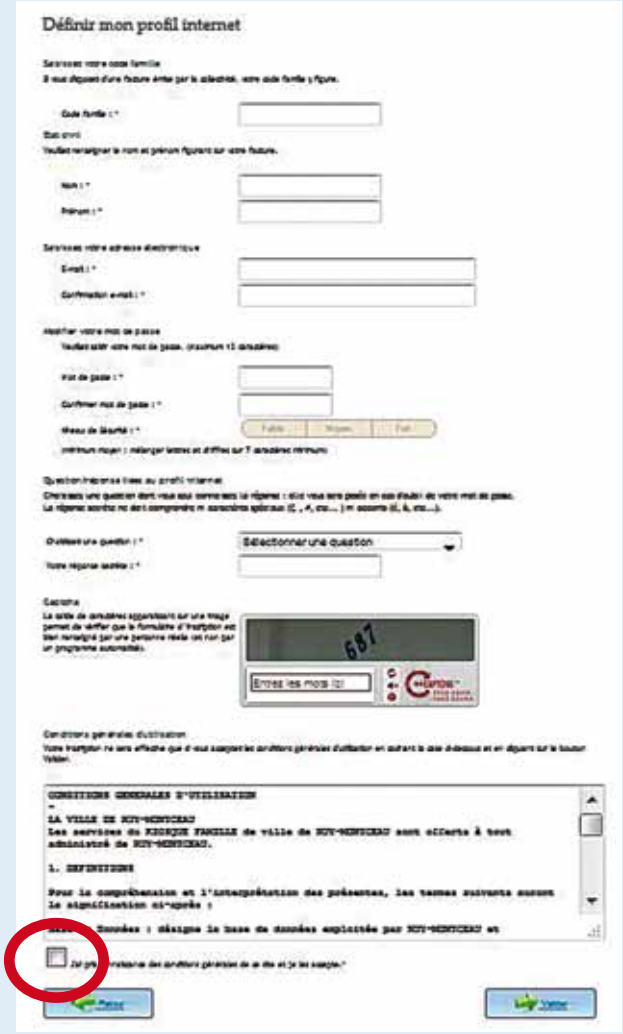

RÈGLEMENT DE VOTRE FACTURE

Vous cliquez sur «Régler votre facture en ligne» de sorte à entrer dans l'espace sécurisé de télépaiement. Vous choisissez la ou les factures que vous souhaitez régler.
Vous pouvez regrouper le paiement de plusieurs factures en une seule fois. Pour cela, il vous suffit de cocher sur cet écran les cases correspondantes à votre choix.

Après validation, vous vous trouvez dans l'espace télépaiement, développé par le Trésor Public.
À ce niveau, vous êtes dans un environnement protégé. Différents symboles vous permettent de l'identifier : l'adresse qui s'affiche en haut de la fenêtre commence par https://..., le **s** signifiant «sécurisé». Un petit cadenas apparaît en bas de la fenêtre pour symboliser la confidentialité des données transmises à partir de cette page Web.
C'est ici que vous allez pouvoir régler votre facture dont le détail figure dans la colonne de gauche.
Dans la pratique: lorsque vous avez saisi les numéros de votre carte bancaire puis validé, votre versement est transféré depuis votre compte vers celui du Trésor Public.
Un récapitulatif de votre transaction s'affiche.
Vous pouvez si vous le souhaitez imprimer un reçu.
À ce stade, votre transaction est terminée.

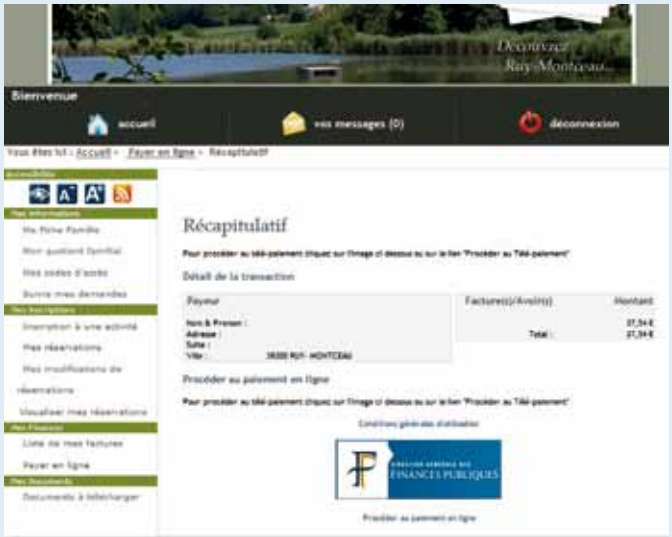

MODIFIER UNE INSCRIPTION

Vous pouvez modifier une inscription en cliquant sur «Mes réservations» puis en cochant et/ou décochant les dates souhaitées.
A noter cependant que les délais habituels (jeudi avant 12h00 de la semaine précédent la date d'inscription) doivent toujours être respectés, et que l'inscription annuelle doit se faire à l'Hôtel de Ville.

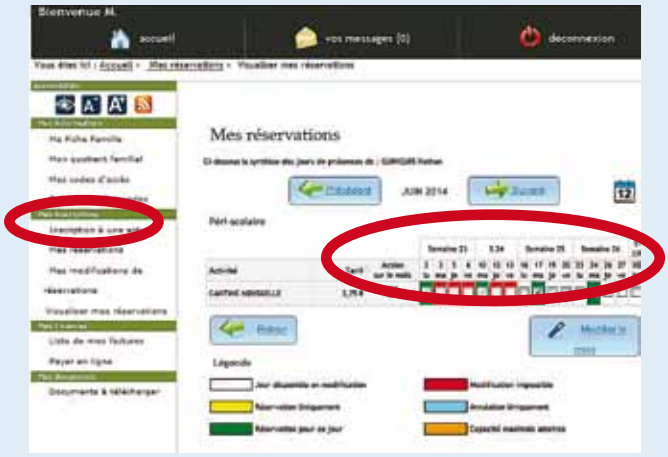

Bruits de voisinage

C'est l'arrêté préfectoral n°97-5126 du 31 juillet 1997 qui réglemente les bruits de voisinage dans le département de l'Isère.

En cette période estivale, voici les 3 articles qui concernent directement notre vie quotidienne. Merci de veiller à son respect pour le confort de tous.

«ARTICLE 8 :
Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.

ARTICLE 9 :
Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.
A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

-Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
-Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
-Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 10 :
Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.»

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront désormais valables 15 ans.
Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Pour améliorer la qualité de la distribution d'électricité et répondre aux besoins des clients, des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés. Si la majorité de ces travaux le sont sous tension, il est parfois nécessaire de procéder à des coupures limitées afin d'assurer la sécurité des techniciens qui interviennent sur ces lignes. ERDF expérimente dans notre région un nouveau service gratuit: PREVENANCE TRAVAUX. Ce nouveau service, vous permet d'être informé des coupures pour travaux au moins 15 jours à l'avance. Pour bénéficier de ce service gratuit, il est nécessaire d'actualiser vos coordonnées en vous inscrivant sur le site internet sécurisé : www.erdf-prevenance.fr

Naissances

HUREZ Marie née le 06/01/2014.
CAVAILLON Mattéo né le 13/01/2014.
KRASNIQI Ilirian né le 27/01/2014.
BOUTEILLER Alessio né le 27/01/2014.
CHIRAT Luka né le 31/01/2014.
VERAN Margault née le 16/02/2014.
MARTIN Lisa née le 17/02/2014.
MROZEK Timéo né le 28/02/2014.
MASSA-TRUCAT Giulia née le 02/03/2014.
LEVAIN Gabriel née le 04/03/2014.
BONHOMME Tyméo née le 03/03/2014.
VIAL Tao né le 12/03/2014.
SAGUÉ Antoine né le 31/03/2014.
ULMANN Amanda née le 05/04/2014.
YASAR Omer né le 14/04/2014.
BALLET Tim né le 16/04/2014.
HOARAU Jules né le 24/04/2014.
CHARBONNEAU Liya née le 30/04/2014.
LAROCHE Charlise née le 14/05/2014.
BÉNARDEAU Louis né le 31/05/2014.

Mariages

RUELLAN DU CREHU Arnaud & COSTES Florence le 30/05/2014.
MARIZY Adrien & GOYET Floriane le 31/05/2014.
MOSCONI Rémi & AHRONIAN Céline le 07/06/2014.
SIOR Adrien & BOURGEOIS Laetitia le 07/06/2014.

Décès

COQUAZ Maurice le 18/01/2014.
SCANDOLIN Yves le 06/02/2014.
BORY épouse SCANU Ginette le 18/02/2014.
CHAUVET Grégory le 01/03/2014.
SOUCHON épouse MAZOYER Claire le 07/04/2014.
HANOT veuve ROKERMER Gabrielle le 13/04/2014.
LAUGIER Monique le 28/04/2014.
MACCIO épouse FUSCO Antoinette le 02/05/2014.
ANDRIEUX Henri le 01/06/2014.

Tribune de l'opposition municipale 49,6%

Nous tenons à remercier sincèrement celles et ceux qui ont fait le choix de soutenir notre projet à l'occasion des dernières élections municipales. Notre liste d'opposition menée par Pierre Mollier, 'Avec vous, pour Ruy Montceau' ne perd en effet que de 20 voix face à celle menée par Guy Rabuel, maire sortant. **Après un mandat, ce score est un véritable camouflet pour le maire et l'équipe sortants, révélateur d'un climat de défiance à l'encontre de sa gestion et de son manque de dialogue.**

Le recours que nous avons intenté pour violation de plusieurs articles du code électoral n'a malheureusement pu aboutir, le tribunal s'attendant sans doute à recevoir des preuves de fraudes plutôt que le seul constat, bien établi, des conditions du dépouillement du bureau N°4 de ces élections, ce que nous ne pouvons que regretter.
La majorité actuelle semble bien reproduire la même attitude de mépris de l'opposition qui, cette fois, représente quasiment 1 électeur sur 2. Comment ne pas mentionner le refus opposé à notre demande d'une répartition plus équilibrée des 2 listes dans les commissions.
Comment ne pas mentionner également, dans la période de difficulté qui nous touche tous, l'explosion des indemnités du nouveau conseil et notamment du Maire qui s'est octroyé le maximum autorisé, soit 2090€ mensuel. Incapable de répondre à notre question sur l'incidence de cette nouvelle dépense dans le budget de la commune, il a ainsi de nouveau montré les limites de ses qualités de gestionnaire.
Comment ne pas mentionner le comportement irrespectueux de ce nouvel adjoint au sein de la commission de l'urbanisme, offensé que nous puissions demander des éclaircissements légitimes sur la question des ventes à perte par la précédente municipalité de terrains communaux au bailleur social SDH, organisme dont ce même adjoint, il est vrai, est en charge du développement. Voilà un sujet dont nous reparlerons très certainement !
Malgré nos 49,6%, le Maire ne nous accorde qu'une ½ page sur 20. Nous n'avons donc pas la possibilité de vous donner notre avis sur : les travaux démesurés dans le bâtiment de la Salière, sur les rochers qui n'arrêtent pas les gens du voyage, sur la mise en place des rythmes scolaires, sur l'absence d'un schéma directeur indispensable au développement de la commune, sur la vétusté de notre complexe sportif, sur notre représentativité au sein de la Capi…

'Avec Vous, pour Ruy Montceau', les élus de l'opposition vous remercient pour vos encouragements et sont à votre écoute par mail.

avecvouspourruymonteau@gmail.com

A TRES BIENTOT

Calendrier des manifestations du 2ème semestre 2014

Juillet

03: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

05: Election des Mademoiselles au hall des sports.

06: Méchoui de la FNACA à la salle de Lavitel.

14: Fête d'été de la Municipalité à la salle de Lavitel et au champ de foire.

26: Foire de la Sainte-Anne, vide grenier sur le parking du groupe scolaire Kimmerling.

Août

10: Pucier du Téléthon à la salle de Lavitel et au champ de foire.

Septembre

05: Assemblée générale des Minois Ruymontois au hall des sports.

06: Concours seniors du Pétanque club à la salle de Lavitel.

06: Forum des associations à la salle de Lavitel.

07: Berruyenne de l'AS Randonneurs à la salle de Lavitel.

13: Challenge J.Rabatel de l'Amicale des sapeurs pompiers au champ de foire.

16: Concours vétérans du Pétanque club à la salle de Lavitel.

18: Repas des 80-90 ans du Club des joyeux retraités à la salle de Lavitel.

19: Réunion de secteur des anciens combattants de la FNACA à la salle Annequin.

13-14: Chapelle en fête des Godas à la chapelle Notre Dame de Bonne Conduite.

20: Journée handicap du GARM au hall des sports.

21: 3ème Rando VTT des Mulets du Sou des écoles de Montceau à la salle Annequin.

26: Assemblée générale de Ozidé à la salle de Lavitel.

Sous réserve des modifications apportées par les associations

Octobre

02: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

05: Repas des sociétaires du Pétanque club à la grange du champ de foire.

09: Assemblée générale de la FNACA à la salle de Lavitel.

11: 784ème Foire de la Saint-Denis à la salle de Lavitel et sur le champ de foire.

16: Rencontre mensuelle de Ozidé à la salle de Lavitel.

19: Marche du four du Téléthon à la salle Annequin.

25: Interclubs du CSRBF à la salle verte du hall des sports.

31: Soirée Halloween du conseil municipal des jeunes au hall des sports.

Novembre

01: Vide grenier du basket à la salle de Lavitel.

02: Banquet des classes en 4 à la salle de la Salière.

06: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

09: Repas choucroute du Club des joyeux retraités à la salle de Lavitel.

15: Interclubs du CSRBF à la salle verte du hall des sports.

20: Rencontre mensuelle de Ozide à la salle de Lavitel.

21: Soirée Beaujolais-diots de l'ACCA de Ruy à la salle de Lavitel.

23: Assemblée générale de l'AS Randonneurs à la salle Annequin.

28: Théâtre du Téléthon à la salle Annequin.

30: Boudins de l'USRM au bar du stade.

Décembre

04: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

05-06: Téléthon au hall des sports.

13: Sainte Barbe de l'Amicale des sapeurs pompiers à la salle de Lavitel.

13: Loto du Sou des écoles de Ruy au hall des sports.

13: Interclubs du CSRBF à la salle verte du hall des sports.

17: Rencontre des enfants de Ozide à la salle de Lavitel.

18: Rencontre mensuelle de Ozide à la salle de Lavitel.

18: Spectacle de fin d'année de l'école élémentaire de Ruy au hall des sports et à la salle de la Salière.

18: Soirée de Noël de l'école Kimmerling et du Sou des écoles de Montceau à la salle Annequin.